

RAPPORT ANNUEL - SERVICES DE SÉCURITÉ

Numéro de l'ICD et année financière : HC-P019 (2021-2022)

NOTE : Ce document présente les exigences en matière de rapports pour l'ICD n° HC-P019. Il ne s'agit pas d'un modèle de rapport ni d'un outil de collecte de données. Veuillez communiquer avec [votre bureau régional de la DGSPNI-SAC](#) si vous avez des questions ou besoin d'aide.

Exigences du programme en matière de rapports :

Le Rapport annuel sur les services de sécurité doit comprendre ce qui suit :

1. Un rapport d'évaluation des risques avec un résumé des résultats et les conclusions de l'évaluation des risques;

ET/OU

2. Un résumé du nombre total de jours et d'heures de services de gardien de sécurité;
3. Un résumé du nombre et la description du type d'incidents de sécurité (p. ex., violence en milieu de travail);
4. Un rapport de tous les incidents grave pour la sécurité qui touchent à la santé et la sécurité du personnel infirmier (p. ex., violence en milieu de travail contre un membre du personnel soignant);
5. Un rapport des résultats des patrouilles périodiques des postes infirmiers, des foyers et des bâtiments périphériques; et
6. Les frais totaux engagés pendant la période de déclaration.